



Asie centrale

Faits marquants

- Le HCR et le Gouvernement du Kazakhstan ont conclu un accord de coopération en novembre 2007. Une première version de la loi nationale sur l'asile a été achevée en novembre et sera examinée plus avant en 2008.
- Le nombre d'Afghans réfugiés en Ouzbékistan est passé de 1 400 à 1 000, une réduction qui s'explique principalement par des réinstallations.
- Les autorités turkmènes ont enregistré quelque 8 500 individus apatrides ou menacés d'apatridie, en vue de leur proposer, à terme, une procédure de naturalisation ou des permis de séjour.
- Tant le Kirghizistan que le Turkménistan ont bénéficié de l'aide du HCR pour ouvrir des centres d'accueil à l'intention des demandeurs d'asile.
- Le HCR et le PNUD ont convenu de constituer conjointement un stock d'articles non alimentaires pour faire face à des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

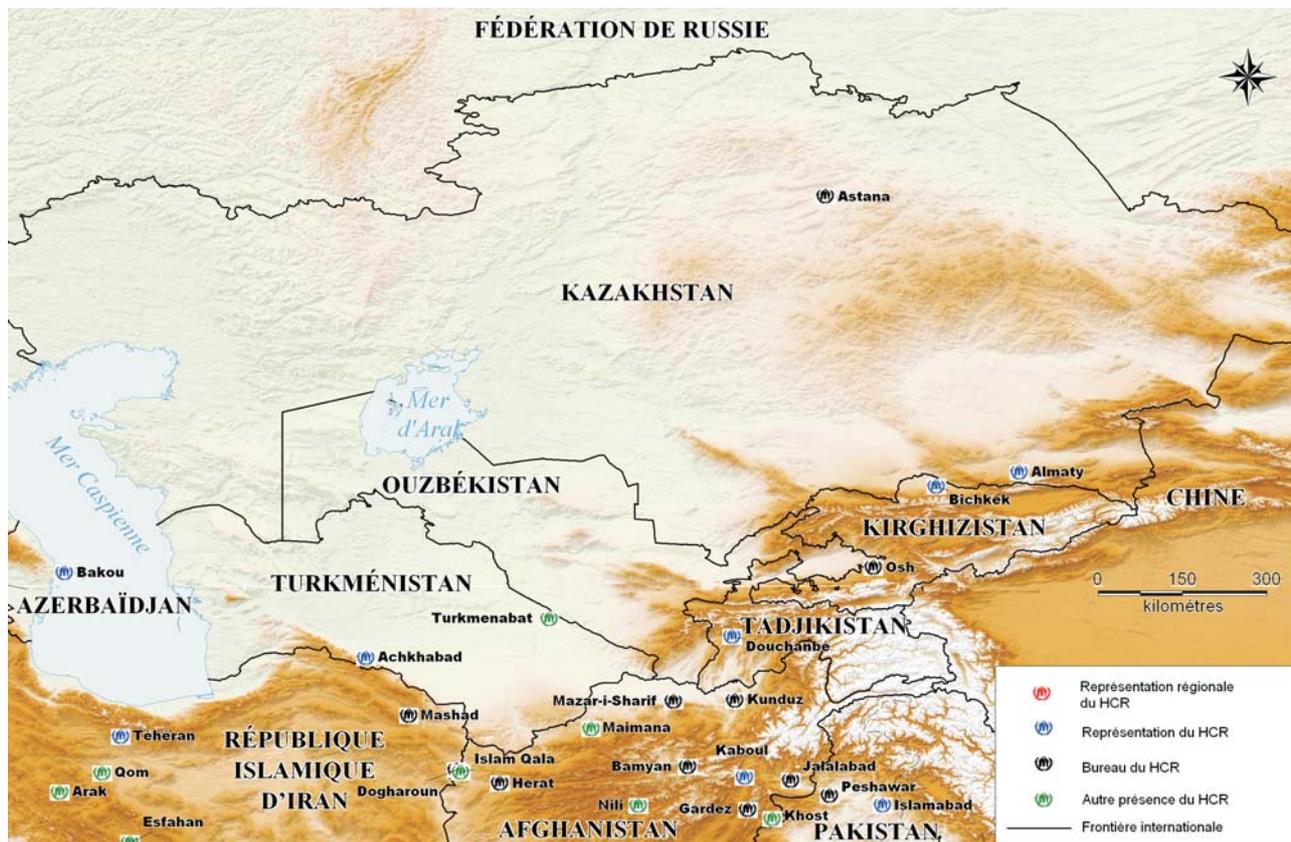
Kazakhstan

Kirghizistan

Ouzbékistan

Tadjikistan

Turkménistan



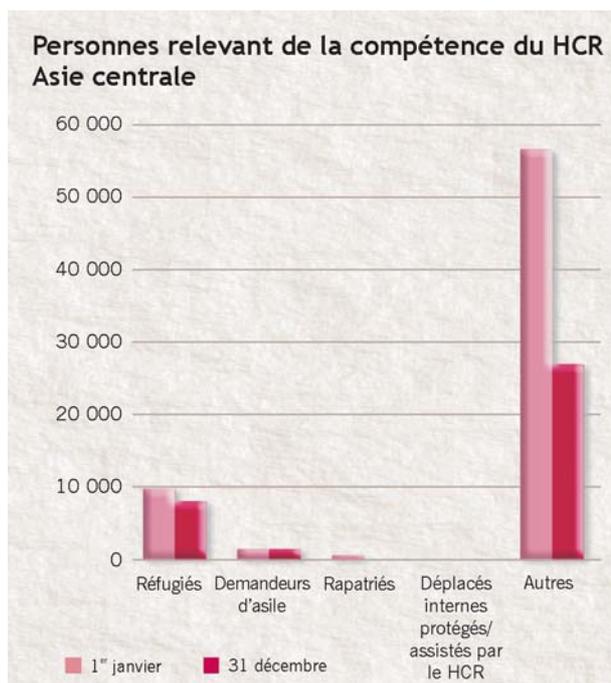
Environnement opérationnel

Tous les dirigeants des pays d'Asie centrale ont consolidé leur pouvoir en 2007. Les scrutins organisés au Kazakhstan, au Tadjikistan et en Ouzbékistan ont abouti à la réélection des présidents sortants. Au Turkménistan, un nouveau président a été nommé ; dans le même temps, l'actuel président du Kirghizistan a encouragé une réforme constitutionnelle et renforcé sa majorité parlementaire lors des élections qui ont suivi.

Bien que les États de la région attachent de l'importance à leurs obligations internationales, leurs préoccupations quant à la sécurité de leurs territoires et à la stabilité régionale ont eu une incidence négative sur l'asile. Le rétrécissement de l'espace d'asile est aggravé par l'application inadéquate des lois sur les réfugiés et des mécanismes d'asile. S'il existe bel et bien des systèmes de détermination du statut de réfugié dans la plupart de ces pays, certaines questions politiquement sensibles alimentent une attitude discriminatoire à l'encontre des demandeurs d'asile originaires de pays voisins et bien souvent, l'asile n'est pas accordé. Dans le même temps, le nombre de demandeurs d'asile en provenance d'États voisins augmente.

Du fait de sa relative stabilité politique et de son niveau assez élevé de développement économique, le Kazakhstan a accueilli une importante population de migrants en 2007, la neuvième par ordre d'importance selon la Banque mondiale. La plupart des migrants étaient originaires d'Asie centrale.

Les risques d'instabilité dans la région ont conduit le HCR et ses partenaires à actualiser leurs plans d'intervention et à améliorer leur préparation aux situations d'urgence.



Réalisations et impact

En 2007, le HCR s'est consacré en priorité à l'élaboration de régimes d'asile viables, à la recherche de solutions durables pour les réfugiés, à la réduction des cas d'apatridie et au renforcement de la préparation aux situations d'urgence. L'objectif était de garantir une protection internationale à l'ensemble des réfugiés, des demandeurs d'asile et des autres personnes relevant de la compétence du HCR.

Compte tenu de l'approche restrictive des États de la région en matière d'asile, le Haut Commissariat s'est attaché en



HCR/V. Tan

Des rapatriés kazakhs *oralmans* lors d'une fête organisée à Almaty pour célébrer Nauroz, la nouvelle année persane. Ces Oralmans sont rentrés de Mongolie, d'Ouzbékistan, de Turquie, de République islamique d'Iran et de Chine. Ils risquaient de devenir apatrides après leur retour mais ils se sont vu accorder la nationalité kazakhe.

premier lieu à assurer la protection des demandeurs d'asile, notamment en intervenant en faveur de personnes qui provenaient de la région. Le HCR a institué des procédures opérationnelles standard en coordination avec les gouvernements et a dispensé une aide à travers un réseau d'antennes juridiques. Au Kazakhstan, la version préliminaire de la loi sur l'asile était prête à la fin de l'année. Elle doit à présent être débattue au Parlement.

La recherche de solutions durables pour les Afghans réfugiés dans la région a progressé. Quelque 600 individus, réfugiés pour la plupart au Kazakhstan et en Ouzbékistan, ont été réinstallés. Le HCR a milité en faveur de l'intégration sur place des réfugiés de longue date : une proposition concernant l'octroi de permis de séjour à un millier de réfugiés afghans de longue date et l'intégration de ces derniers sur place a été soumise au Gouvernement du Tadjikistan.

En 2007, le Haut Commissariat a intensifié ses activités de prévention et de réduction de l'apatridie en Asie centrale, et en particulier au Kirghizistan et au Turkménistan. Les autorités turkmènes ont entrepris une campagne nationale pour enregistrer quelque 8 500 individus qui se trouvent dans une situation assimilable à celles des apatrides ; il s'agit principalement de titulaires de passeports de l'ex-Union soviétique. Cette campagne a mis à profit les enseignements tirés de l'opération conjointement menée par le HCR et les autorités en 2005-2006 pour délivrer des papiers aux Tadjiks qui avaient été reconnus d'emblée (*prima facie*) comme réfugiés. Au Kirghizistan, une enquête

préliminaire a estimé à 10 000 le nombre d'apatrides présents dans le pays en 2007.

Des équipes multifonctionnelles ont évalué les besoins des réfugiés dans toutes les opérations en Asie centrale et ont dispensé une protection et une assistance en tenant compte des critères d'âge, de genre et de diversité. Tous les bureaux de la région ont réalisé des évaluations participatives avec des réfugiés originaires d'Afghanistan, de Tchétchénie (Fédération de Russie) et d'Ouzbékistan. En outre, le HCR a régulièrement organisé des réunions avec différents groupes de réfugiés. Ces activités ont abouti, entre autres choses, à la mise en place de programmes de formation professionnelle pour les personnes réfugiées au Tadjikistan, qui ont ainsi vu leurs perspectives d'emploi s'améliorer.

La préparation aux situations d'urgence et la mise en place de dispositifs d'intervention dans la région ont été renforcées par l'engagement accru des gouvernements dans le processus, ainsi que par les efforts conjugués de l'ONU, de l'Équipe spéciale interorganisations pour l'Asie centrale et des Équipes des Nations Unies en place dans les différents pays.

Contraintes

La fragilité des systèmes d'asile et la dégradation de l'environnement de protection ont représenté, comme au cours des années précédentes, les principales contraintes à

l'action du HCR en Asie centrale. L'accès aux procédures d'asile a été subordonné à des considérations politiques et non déterminé par le respect du droit. En général, les demandeurs d'asile et les réfugiés ne sont pas protégés de l'extradition ; en particulier, les individus originaires de la région sont refoulés. L'accès aux procédures d'asile dépend en grande partie de la nationalité, de sorte que la réinstallation est bien souvent la seule solution durable qui puisse être proposée.

Parmi les autres problèmes, il convient de citer les restructurations incessantes, accompagnées d'une rotation du personnel, des administrations locales chargées des questions d'asile. Le HCR a de ce fait été contraint de consacrer davantage de ressources au renforcement des capacités locales. La situation était particulièrement difficile au Kirghizistan et au Tadjikistan.

Au cours des deux derniers mois de l'année 2007, 568 nouveaux demandeurs d'asile afghans ont sollicité le statut de réfugié au Tadjikistan, ce qui représente une augmentation de 66 pour cent par rapport à la période correspondante en 2006.

Le nombre de demandeurs d'asile originaires de la région montre que le risque d'assister à un afflux massif de réfugiés persiste. Le HCR a exhorté les Gouvernements, leurs structures d'urgence et leurs services d'immigration à laisser les frontières ouvertes et à se tenir prêts à faire face à d'importants afflux.

Opérations

Faute de législation nationale sur l'asile, les réfugiés reconnus et les demandeurs d'asile enregistrés au **Kazakhstan** ont été protégés par des procédures instituées en accord avec les autorités. Le HCR a dispensé une aide juridique à quelque 500 réfugiés et demandeurs d'asile à travers le pays. La délégation a également soumis une proposition relative à l'intégration sur place de 200 Afghans réfugiés de longue date et de leur famille.

Le HCR a formé le personnel ministériel, les gardes-frontières, les fonctionnaires des services d'immigration et les collaborateurs du Bureau du Procureur à la protection et au droit des réfugiés. Le Haut Commissariat a également prodigué une aide financière à quelque 375 réfugiés et demandeurs d'asile afghans car les possibilités de trouver un emploi légal sont limitées dans le pays, y compris pour les réfugiés reconnus comme tels.

Les services de santé publique étant désormais accessibles aux étrangers, y compris aux réfugiés, la délégation a réduit son assistance dans ce secteur et l'a limitée à l'accompagnement psychologique. Aucune violence sexuelle ou sexiste n'a été signalée. Les enfants réfugiés ont été scolarisés gratuitement dans le cycle primaire et secondaire et ont suivi avec assiduité l'enseignement dispensé. Cependant, la barrière de la langue et la nécessité de disposer d'un uniforme et d'une carte santé ont continué à poser des problèmes. Dans le cadre de ses dispositifs d'intervention, le Haut Commissariat a assuré un suivi aux

frontières méridionales du Kazakhstan et à la frontière avec l'Ouzbékistan.

Les activités du HCR au **Kirghizistan** ont été centrées sur le renforcement des capacités des autorités locales dans un contexte politique en perpétuelle mutation. La délégation a aidé le Comité public des migrations et de l'emploi à implanter un centre d'accueil des demandeurs d'asile à Bichkek. Bien que la qualité de la détermination du statut de réfugié se soit améliorée, la procédure est demeurée, dans la pratique, sélective.

Des propositions relatives à une enquête d'envergure nationale sur l'apatridie ont été soumises au Gouvernement ; les premières enquêtes réalisées par des partenaires d'exécution ont indiqué qu'il y avait une dizaine de milliers d'apatrides dans le pays. La campagne de naturalisation des réfugiés tadjiks s'est achevée en 2007, la nationalité étant accordée à quelque 700 personnes. Le HCR a aidé les services d'urgence et les services d'immigration à se doter de capacités plus solides pour gérer un éventuel afflux de réfugiés, et a recensé des sites susceptibles d'accueillir des camps au sud du Kirghizistan.

Le Haut Commissariat a dispensé une assistance juridique à des demandeurs d'asile et à des réfugiés, ainsi qu'une aide financière à quelque 260 familles vulnérables. Quelque 4 270 réfugiés et demandeurs d'asile ont reçu une police d'assurance-maladie d'une durée de douze mois, qui leur a permis de bénéficier des services de santé publique. Quelque 267 femmes, réfugiées pour la plupart, ont participé à des ateliers sur les violences conjugales et assisté à des sessions destinées à les sensibiliser à l'égalité entre les sexes, à la problématique de la violence sexuelle et sexiste, à la santé génésique et à la prévention du VIH et du sida. En 2007, le HCR a mis en œuvre un projet visant à réduire le taux d'abandon des études dans 13 écoles. En conséquence, 845 enfants réfugiés, dont 310 filles, ont recommencé à aller régulièrement à l'école.

Le Haut Commissariat a continué d'œuvrer à la protection des Afghans réfugiés en **Ouzbékistan** par l'intermédiaire du PNUD. Le bureau du HCR au Kirghizistan a supervisé les activités de protection du Groupe d'appui aux réfugiés, qui dépend de la délégation du PNUD à Tachkent. Quelque 400 réfugiés afghans ont été réinstallés, de sorte qu'il restait environ un millier de leurs compatriotes dans le pays à la fin de l'année 2007. Comme les autorités ne reconnaissent pas le statut de réfugié, plusieurs demandeurs d'asile ont été expulsés. Le HCR s'est engagé à trouver des solutions pour les réfugiés demeurés en Ouzbékistan, moyennant leur réinstallation.

Les conditions de protection se sont améliorées tout au long de l'année au **Tadjikistan**. Tous les demandeurs d'asile ont été enregistrés et la durée de validité de leurs papiers étendue à 12 mois ; aucun cas de refoulement n'a été signalé. Le HCR a pu exercer pleinement sa fonction de supervision au sein de la Commission nationale de détermination du statut de réfugié ; le Haut Commissariat a été invité à observer les entretiens aux fins de la détermination du statut, y compris les entretiens avec des demandeurs détenus. Un consultant spécialisé a aidé à

renforcer les capacités nationales de détermination du statut de réfugié.

Comme au cours des années précédentes, le HCR a exhorté le Gouvernement à abolir les décrets qui obligent les réfugiés à résider dans des zones rurales et à réviser en conséquence la législation nationale sur l'asile. Les décrets sont toujours en vigueur mais le Gouvernement les met en œuvre en appliquant une « dérogation » officieuse, en particulier au profit des personnes handicapées et des femmes célibataires. Quelque 113 réfugiés ont bénéficié de formations professionnelles et ont obtenu des diplômes reconnus. Tous les réfugiés ont ensuite reçu le matériel nécessaire (machines à coudre, coffrets de coiffure, etc.) pour monter une petite activité.

Après que des enfants réfugiés aient été transférés de l'« école afghane » à des établissements tadjiks, un partenaire d'exécution du HCR a mené des programmes d'éducation à la tolérance pour une centaine d'enfants réfugiés. Quelque 510 réfugiés et demandeurs d'asile, appartenant principalement à des familles monoparentales dirigées par des femmes, ont bénéficié d'aides en espèces.

Au **Turkménistan**, le HCR a collaboré avec le Gouvernement pour renforcer les capacités d'enregistrement et de protection des autorités locales. Le Haut Commissariat a formé les fonctionnaires turkmènes aux procédures de détermination du statut de réfugié en prévision de l'échéance de 2009 : à cette date, le Gouvernement assumera la responsabilité de toutes les affaires en rapport avec l'asile et les réfugiés. Le HCR et le Gouvernement ont convenu d'un plan d'action conjoint pour réviser la législation nationale sur l'asile de 1997. La construction d'un centre d'accueil des demandeurs d'asile à la frontière afghano-turkmène a amélioré la protection.

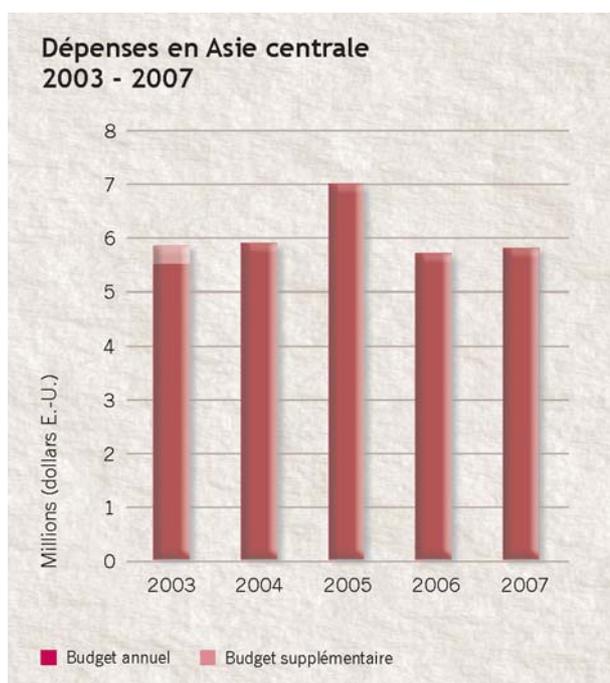
Les réfugiés reconnus comme tels ont bénéficié d'une assistance médicale et financière, ainsi que d'une aide dans le secteur de l'éducation. Les réfugiés tadjiks naturalisés ont été assistés, moyennant l'amélioration des dispositifs d'adduction d'eau dans leurs communautés, la modernisation des infrastructures communautaires et la remise en état des centres médicaux. Ils ont également bénéficié d'une aide juridique et de formations professionnelles. L'éducation des enfants réfugiés est

demeurée prioritaire. Quelque 550 enfants qui avaient des besoins particuliers ont reçu des fournitures scolaires. Tous les enfants réfugiés ont été autorisés à s'inscrire dans des écoles primaires et secondaires et ont, selon les comptes rendus, suivi régulièrement les cours.

Informations financières

Les opérations du HCR en Asie centrale ont été adéquatement financées en 2007. Plusieurs donateurs ont dispensé un appui supplémentaire, qui a été utilisé pour améliorer les régimes d'asile et aider les réfugiés naturalisés au Kirghizistan et au Turkménistan. Les frais administratifs et de personnel ont été réduits en raison du lancement du processus de régionalisation et de restructuration des opérations au Tadjikistan et au Turkménistan.

En 2007, le montant des dépenses est demeuré sensiblement le même que celui de l'année précédente, après la baisse très nette observée entre 2005 et 2006 en raison de la fin de la crise ouzbèke.



Budget et dépenses (dollars E.-U.)		
Pays	Budget annuel	
	Budget final	Dépenses
Kazakhstan	1 649 908	1 609 095
Kirghizistan	1 467 816	1 423 610
Ouzbékistan	181 775	163 571
Tadjikistan	1 018 464	937 863
Turkménistan	873 575	729 288
Activités régionales ¹	991 305	940 411
Total	6 182 843	5 803 838

¹ Inclut des activités de renforcement institutionnel et de constitution de capacités des systèmes d'asile.

Contributions volontaires affectées (dollars E.-U.)

Affectation	Donateur	Budget annuel
Asie centrale	Commission européenne	572 056
	États-Unis	1 000 000
	Suède	1 310 044
	Sous-total	2 882 100
Kazakhstan	Commission européenne	210 068
	Sous-total	210 068
Turkménistan	Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine	232 020
	Sous-total	232 020
Total		3 324 188

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les activités nouvelles ou additionnelles liées au Mandat.